

MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION

ASSEMBLE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2005

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir notre assemblée d'automne de Lausanne Région à Bottens, membre du secteur Nord de notre association.

En préambule, au nom du Bureau de coordination, j'adresse un très cordial salut à toutes les personnalités issues des mondes politique, académique, économique, associatif et aux médias vaudois qui nous font l'honneur d'assister à nos débats. Un salut personnalisé est adressé à notre très estimé collègue Serge Voruz. Pas besoin d'être président de la République française pour se remettre sans délai au travail, malgré une hospitalisation imprévue ; syndic de Paudex suffit ! Tous nos vœux t'accompagnent, Cher Serge, pour que tu retrouves au plus vite une santé de fer.

Les Municipalités de Lutry, Savigny et du Mont-sur-Lausanne, ainsi que plusieurs membres du Conseil d'Etat et ses Lieutenants m'ont prié d'excuser leur absence à notre séance, c'est dès lors chose faite. Je vous fais grâce de la lecture de la liste des autres personnes excusées, que nous remercions pour leurs propos encourageants oraux ou écrits.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Jean-Paul Guignard, Syndic des Bottanais, aussi connus sous le sobriquet « Les Truffians ». Grand amateur de truffes, qu'elles soient blanches ou brunes, en chocolat ou en champignons, le dictionnaire « Restons vaudois » a calmé mes envies gustatives exotiques au profit des tubercules bien locales. Mais si d'aventure des truffes se cachent dans les forêts Bottanaises, merci au syndic de ces lieux de nous le faire savoir. Promis, nous partagerons avec lui ses tubérales !

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de notre assemblée de printemps, je vous avais fait part de l'état d'avancement des travaux de quelques dossiers régionaux. A l'issue de notre partie statutaire, nous aurons le plaisir de découvrir plus en détail celui relatif à la couverture du bassin de Bellerive, ainsi que celui relatif au mode de financement des infrastructures à vocation régionale, tant sur le plan des investissements que de la participation aux déficits éventuels d'exploitation.

Voici donc un petit tour d'horizon sur les travaux en cours de nos commissions :

Toxicomanie

Après avoir accueilli et formé une cinquantaine de personnes, la commission continue à promouvoir les cours de prévention des dépendances qu'elle offre aux dirigeants de clubs sportifs, animateurs sociaux et autres publics de la région. De nouvelles propositions vous parviendront entre cet automne et le printemps prochain. En attendant, vous pouvez faire part de votre intérêt auprès de notre Secrétariat.

Petite Enfance

Dans le prolongement de la nouvelle Loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance, la commission étudie la possibilité de créer une convention intercommunale en matière d'accueil, permettant aux parents de la région, de placer leurs enfants dans une autre commune que celle de leur domicile. Il est utile de signaler que seules les communes étant structurées en réseau pourront bénéficier des subventions prévues par la Loi. Inutile dès lors de vouloir justifier la pertinence des travaux de notre commission.

Formation et Emploi des Jeunes

Les problèmes relatifs à l'apprentissage soulèvent beaucoup de réactions de toutes parts. La commission souhaite donc organiser un débat public, en 2006, à l'occasion de la mise en consultation de la nouvelle loi cantonale sur la formation. Cette commission prépare aussi un stand pour le prochain salon de la formation « Planète Métier » qui se tiendra au printemps 2006 au CIGM.

Transports

En plus du suivi du service Pyjama et de l'action européenne en Ville sans ma voiture, le groupe Transports a mandaté deux bureaux pour effectuer les comptages 2005 « transports individuels et transports publics » sur l'agglomération Lausanne-Morges.

Promotion économique

Après quelques années de coût de fonctionnement de l'office à prix réduit pour les communes, 2006 verra la fin du rabais consenti sur les cotisations, le compte de réserve étant asséché. Mais le budget 2006 prévoit également une nouveauté, à savoir la mise en place d'un capital développement régional. Les pages 5 et 6 du préavis relatif à 2006 étant exhaustives dans leurs explications, je ne reviendrai pas sur ce sujet, mais je puis d'ores et déjà vous assurer que ce capital, si vous l'acceptez, ne fonctionnera pas selon le système de l'arrosoir. Il sera d'ailleurs placé sous la haute surveillance de vos délégués au Bureau de coordination.

L'étude menée en collaboration avec la Haute école de gestion vous a été présentée en 2004. Nous sommes donc passés cette année de la théorie à la pratique, en travaillant sur les actions concrètes liées à la valorisation de notre tissu économique.

A peine la 3^{ème} édition du Prix Lausanne Région entreprendre (PERL) close, l'édition 2006 est déjà en chantier. Les trophées seront remis le mardi 26 mars 2006 à Beaulieu, et si nous comptons sur votre présence, nous espérons aussi réunir à nouveau une trentaine de dossiers de candidatures. L'introduction d'un nouveau prix « Coup de cœur » de fr. 10'000.--, prévu au budget 2006, est appelé de ses vœux par notre Jury. Si sa remise sera facultative, ce prix devrait permettre un élargissement des compétiteurs.

La mise en place cette année du « point rencontre entreprise », en collaboration avec le Swiss Design Center, rencontre un succès grandissant au fil des mois. Nous assurons une permanence dans leurs locaux chaque premier lundi du mois, pour valoriser la filière du design industriel. Plus d'informations sur notre site Internet.

Financement régional

Un autre projet nous tient à cœur : la clé de financement des objets régionaux. Ce point fera l'objet tout à l'heure d'une présentation par M. Décosterd. Compte tenu de son importance, il fera aussi l'objet d'une présentation détaillée lors des rencontres avec les municipalités de Lausanne Région prévues cet automne.

Sans vouloir anticiper la présentation technique du projet, quelques éléments politiques doivent être mis en évidence :

- Les réalisations communes que nous avons pu mettre sur pied ces dernières années ont montré que la possibilité de financer ensemble certains objets régionaux existe : Blécherette, extension du CIGM, Beaulieu en sont quelques exemples réussis.
- L'extension de telles réalisations régionales est prévisible devant la croissance des besoins mais aussi les limites résultant de la situation actuelle des finances communales.
- Dans ces conditions, il est nécessaire de disposer d'instruments de financement permettant des répartitions claires des charges à financer entre les communes concernées.
- Une règle claire en la matière doit pouvoir s'appliquer à tous les projets concernés, à l'investissement comme aux charges de fonctionnement. Elle doit aussi pouvoir tenir compte de la situation financière, parfois temporairement difficile, de certaines communes.
- Enfin, la clé de répartition doit tenir compte à la fois de l'intérêt des communes au projet concerné, de leur taille, de leur situation financière, mais sans ajouter une couche de péréquation supplémentaire aux systèmes existants.

Le cahier des charges, transmis à la commission de financement régional, a servi de base à la proposition qui va être présentée tout à l'heure puis, en détail, aux communes lors de nos prochaines rencontres. Sans ouvrir aujourd'hui le débat sur ce plan, j'insiste d'abord sur la nécessité de réfléchir en commun, sans préjugés, à un système que nous avons la responsabilité de mettre en place. Je souligne aussi que cette réflexion doit être menée sur un plan général, sans faire directement référence à l'un ou l'autre objet à réaliser : adopter une clé de répartition est une chose, décider de l'appliquer à un objet précis en est une autre, qui doit faire l'objet d'un autre débat politique. C'est donc dans cet esprit que le futur débat doit s'ouvrir.

Piscine régionale

La commission des activités sportives a été chargée de se pencher sur la question d'une piscine couverte dans l'agglomération, vieux projet ressortant périodiquement et qui n'a pas pu à ce jour trouver une solution satisfaisante. La commission propose de travailler en deux temps :

- Dans l'immédiat, il n'est pas possible de parvenir à une réalisation complète à un coût acceptable, pour des raisons tenant tant à l'aménagement du territoire qu'aux finances communales.
- La meilleure solution est donc d'envisager, à un coût modique, une couverture saisonnière de la piscine de Bellerive, financée par la seule Ville de Lausanne, pour autant que Lausanne Région assure le déficit de l'exploitation hivernale.
- La solution d'urgence proposée devrait permettre de satisfaire les besoins immédiats pour ces prochaines années (10 ans peut-être), tout en poursuivant les études nécessaires pour une réalisation complète à envisager ensuite, dans le cadre de la planification régionale du territoire.

Pour l'heure, nous n'en sommes pas encore au stade de la décision sur cet objet, dont le sort est aussi lié, en partie au moins, aux décisions à venir en ce qui concerne le CIGM. Notre information préalable doit permettre une sensibilisation à cette question avant des prises de position à prendre d'ici début 2006, notamment en ce qui concerne le financement de l'objet.

Une présentation plus détaillée de cette réalisation sur le plan technique vous sera faite dans quelques instants par M. Jean-Jacques Schilt, municipal lausannois des sports et président de notre commission des activités sportives.

Quant au Centre de glace de Malley, il est également en « point de mire » de la commission, puisqu'il s'agit d'un objet d'importance pour la collaboration régionale. Des propositions pour le financement du déficit d'exploitation vous seront faites, lors de nos prochaines rencontres dans les secteurs. Pour mémoire, la convention liant les communes de Lausanne, Prilly et Renens est dénoncée pour la fin de cette année. Une solution transitoire pourrait être trouvée par ces 3 communes pour 2006, mais pas au-delà.

Agglomérations

Depuis 3 ans, et sans doute pour les prochaines années, la politique des agglomérations constitue l'un des axes majeurs des tâches de Lausanne Région. Rappelons qu'en dépend notamment l'attribution des futurs financements fédéraux au trafic d'agglomération. Pour en bénéficier, nous devons répondre à deux conditions :

- Elaborer un projet d'agglomération, planification directrice portant sur l'aménagement du territoire et les transports;
- Concevoir et mettre en œuvre une structure de gestion en mesure d'assurer, à l'échelle de l'agglomération, le suivi et la mise en œuvre du projet d'agglomération sur les plans technique, financier et politique.

Le premier volet de ce programme est en phase d'achèvement, sous l'égide du canton. Le projet d'agglomération, élaboré par le SAT et le service de la Mobilité, avec l'appui et la collaboration de notre région, a fait l'objet d'une première transmission à la Confédération. Il est en voie d'être complété selon les remarques reçues et fera prochainement l'objet d'une consultation à laquelle seront associées les communes concernées, en premier lieu celles de Lausanne Région.

Le second volet est plus spécialement de notre ressort dans la mesure où il doit s'agir d'une opération basée sur l'adhésion volontaire des communes à un système de gestion coordonné.

C'est Lausanne Région qui est en charge de l'élaboration de ce projet, dans le prolongement du projet-pilote Agglomération lausannoise, mené par notre association depuis 3 ans.

Un premier projet a été validé par le comité de pilotage de l'opération au début juillet. Dans ses grandes lignes, il propose :

- Une structure de collaboration regroupant les communes, sous la forme d'une structure de droit public (association de communes ou agglomération selon la nouvelle loi sur les communes).
- Un pilotage politique de l'agglomération assuré par les communes, avec une structure technique légère.
- Un rôle de coordination et d'incitation essentiellement centré sur la définition et la mise en œuvre des priorités régionales, à l'opposé d'une structure administrative lourde.
- Un contrat d'agglomération passé avec le canton dans lequel les partenaires règlent les questions de coordination et s'engagent mutuellement à mettre en œuvre le programme d'action convenu.

Mais, parallèlement, le projet laisse de nombreuses questions ouvertes : représentation des communes, mode de décision, financement, etc.

Pour régler ces points politiquement délicats, la seule approche technique du projet n'est pas suffisante. Il est donc envisagé que les propositions présentées précédemment aient le statut d'avant-projet. Cet avant-projet devrait faire l'objet d'un examen politique. Ce sera le rôle d'un processus constitutif, sorte « d'assemblée constituante » d'agglomération.

Cette assemblée, à mettre en place début 2006, aurait pour mission d'aboutir, dans un délai de l'ordre de 18 mois, à un projet d'agglomération complet, sur la base de l'avant-projet, en réglant les questions encore ouvertes de celui-ci. Constituée de représentants des communes, cette assemblée disposerait d'une véritable légitimité politique en mesure d'aboutir à un projet qui soit réellement l'expression de la volonté régionale.

Un tel projet est d'importance pour Lausanne Région et pour ses communes membres. Il ne saurait donc être question de se prononcer sur cet objet à la légère, sans information détaillée et complète. Pour cette raison, une procédure d'information approfondie va prendre place dans le courant de cet automne, avec les opérations suivantes :

- Dès septembre : envoi du projet institutionnel aux communes en vue de l'organisation de la consultation formelle, qui prendra place entre le 22 octobre et le 23 décembre 2005.
- Dès fin octobre et jusqu'à mi-novembre : rencontre des communes de Lausanne Région avec le président et le secrétaire général, sur la base de 2 séances par secteur et d'une séance avec Lausanne. Ces séances seront organisées d'entente avec les présidents de secteurs. Les communes auront la possibilité de prendre part à l'une ou l'autre des dates proposées, sur inscription. Ces séances seront l'occasion de présenter à la fois le volet institutionnel du PALM, transmis par écrit précédemment, et le volet aménagement – transports, établi sous l'égide du canton. Elles sont ainsi destinées à préparer les prises de position communales dans le cadre de la procédure de

consultation. Elles permettront aussi de traiter d'autres objets en relation avec Lausanne Région, notamment les propositions en matière de financement régional.

- 22 octobre – 23 décembre : consultation formelle des communes portant sur :
 - D'une part le projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)
 - D'autre part sur le volet institutionnel présenté précédemment.
- Fin 2005 : retour de la consultation, début de l'ajustement des projets sur la base des réponses enregistrées.
- Début 2006, en cas d'accord large sur le volet institutionnel mené par Lausanne Région, mise en place d'une assemblée constitutive ayant pour mission d'élaborer un projet complet pour la mi 2007 environ.

Comme vous le voyez, tout sera fait pour que les communes puissent s'exprimer sur la base d'une information complète et d'une bonne compréhension des enjeux et du projet. Ce n'est que dans ces conditions qu'un avis clair pourra être établi. C'est aussi la condition nécessaire pour que les remarques et propositions communales puissent être prises en considération dans le cadre de la consultation annoncée.

Conclusion

Vous l'aurez constaté, Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas les projets qui manquent à Lausanne Région. Mais, la plupart du temps, leur aboutissement ne dépend pas que de nous. Sur le projet d'agglomération, la Confédération et le canton seront des acteurs financiers majeurs. Quant à l'accueil de la petite enfance, les dispositions cantonales feront que pour les communes il n'y aura de fait pas d'alternative : soit elles s'entendent, soit elles paient aux autres. Reste la piscine, où nous serons seuls « maître à bord ».

Si l'on remet tous ces projets dans le contexte financier actuel, force est de constater que nos partenaires des échelons supérieurs se sont déjà « servis », ou sont en passet de le faire, pour assurer leur participation. Petit tour d'horizon :

La Confédération, tel Oncle Picsou, est assise sur un matelas financier plus que confortable, composé des taxes multiples frappant les huiles minérales en général, et le carburant en particulier. La flambée actuelle (et qui n'est pas prête de s'arrêter) des prix des produits pétroliers amènent des ressources de TVA additionnelles à la Berne fédérale, qui se chiffrent en centaines de millions. Non content de ce pactole imprévu, notre Ministre des finances prévoit un nouveau plan d'assainissement de 10 milliards, qui ne pourra se réaliser que sur le dos des échelons inférieurs, soit les cantons. Il serait utopique d'imaginer que ceux-ci oublient de faire passer les communes à la caisse, le moment venu. « Merzi » beaucoup, M. le Conseiller fédéral ...

Quant à notre Conseil d'Etat, son plan de législature prévoit une ponction de 100 millions additionnels dans les caisses communales, afin d'assainir ses finances. Ces jours, les couloirs bruissent de projets, à même de nous faire avaler une première pilule de 50 millions, dès 2006. Après le transfert sur les communes de 200 millions supplémentaires au titre de participation à la facture sociale, ainsi que de centaines de kilomètres de routes cantonales, permettez-moi d'affirmer haut et fort : ça suffit, les caisses communales ne sont pas un self-service !

Si, de gré ou de force, nous avons accepté plus d'égalité financière entre les communes, la nouvelle péréquation entrant prochainement en vigueur va agir comme un violent coup d'assommoir pour nombre de collectivités locales, qui ne pourront choisir qu'entre une couche supplémentaire d'impôts ou une explosion de leurs dettes. Ajoutez encore un zeste de nouveaux transferts de charges, et vous aurez réuni un cocktail suffisamment explosif pour mettre un terme à toute volonté de collaboration librement consentie. Mais cette nouvelle péréquation présente aussi l'avantage de prendre en considération les charges spécifiques des villes centre et des transports. Elle profitera donc à plusieurs communes de notre association, ce qui, du moins je l'espère, renforcera encore leur volonté de collaboration régionale.

Nous ne pouvons donc plus qu'espérer que nos élus au Parlement cantonal sauront raison garder, et tiendront compte du message que le contribuable vaudois a adressé aux autorités ce printemps dernier : faites avec l'argent que vous avez et pas avec celui que vous espérez ! A défaut, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de l'UCV en 2003, la bataille finira probablement dans les urnes. Croire que le contribuable se déjugera relève de l'utopie. Au surplus, il appartiendra aussi aux autorités locales de défendre l'intérêt de leurs habitants. Je n'exclus donc pas de faire appel à vous, pour soutenir un éventuel référendum.

Mais restons réalistes à défaut d'être optimistes :

Qu'on le veuille ou non, l'avenir de nos communes est intimement lié à une structure d'agglomération performante, à même de répondre aux exigences découlant des lois et de la concentration de la population. Ces 18 prochains mois seront déterminants pour trouver un consensus organisationnel. Si nous arrivons à débattre sans esprit de clocher, nous aurons gagné ; à défaut, nous aurons donné raison aux oiseaux de mauvaise augure, qui affirment à qui veut l'entendre, que les communes ne sont qu'un « machin » permettant de valoriser l'ego de potentats locaux !

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim

Belmont, le 6 septembre 2005